

Le Centre National de Ressources Génomiques Végétales est une unité de Service propre de l'INRA créée depuis le 1er janvier 2004. Le CNRGV a pour but de centraliser des collections génomiques végétales, d'assurer la qualité de ces ressources biologiques et des données associées et de favoriser leur valorisation en permettant leur diffusion à la communauté scientifique.

Missions principales du CNRGV

- Produire et stocker des banques génomiques
- Assurer la qualité et la sécurité des collections génomiques végétales et des données informatiques associées.
- Assurer la mise à disposition de ces ressources génomiques et des outils associés auprès de la communauté scientifique internationale dans le respect des droits de distribution.
- Favoriser les collaborations scientifiques.
- Etre à l'écoute des exigences des parties prenantes et satisfaire leurs attentes

Pourquoi une démarche qualité? ISO 9001 et NF S96-900?

- Répondre au mieux aux besoins et exigences des clients et partenaires du CNRGV, en maintenant une reconnaissance officielle de la qualité du travail atteint.
- Etre en adéquation avec les attentes et exigences d'un Centre de Ressources Biologiques,
- Etre toujours en évolution et faciliter les améliorations futures.
- Mobiliser et impliquer l'ensemble du personnel du CNRGV dans la démarche qualité.

Axes stratégiques

- Stratégie de fonctionnement : Améliorer la qualité et l'efficacité de notre système de management de la qualité.
- Stratégie scientifique : Assurer l'évolution de notre activité et poursuivre l'amélioration de nos activités de service en répondant aux besoins et attentes des clients.

Des objectifs qualité, en relation avec ces axes, sont définis, évalués et revus lors de la revue de direction organisée au moins une fois par an.

Responsabilité de la direction

En tant que directrice du CNRGV, je m'engage à :

- Insuffler une démarche qualité participative au sein de l'unité pour mieux répondre aux besoins des parties intéressées afin d'assurer la satisfaction de chacun.
- Respecter les exigences légales et réglementaires auxquelles le laboratoire est soumis (code du travail, décrets de la fonction publique, demandes autorisations de manipulations des micro-organismes génétiquement modifiés).
- Donner les moyens à l'animatrice qualité, Laetitia Hoarau, de coordonner cette démarche, sensibiliser le personnel à la qualité et aux exigences des clients, s'assurer du bon fonctionnement des processus et vérifier l'efficacité du SMQ dans un but d'amélioration continue.
- Planifier et adapter les ressources humaines nécessaires pour atteindre les objectifs fixés (par le recrutement, la formation et le suivi du personnel).

A Castanet, le 15 février 2019

Hélène BERGES, Directrice du CNRGV,

